



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

TRAVAUX SUR COURS D'EAU

Fiche préalable de renseignements

Demandeur :

Nom :

Prénom :

Tel :

Adresse :

Qualité : propriétaire, locataire, autre, (préciser) :

Cours d'eau:

Nom :

Commune:

Lieudit :

Références cadastrales :

Travaux :

Nature des travaux : (par exemple : Entretien végétation, protection de berge, curage...) (préciser) :

Longueur de cours d'eau concernée par les travaux :

Méthode de travail, engins utilisés (expliquer, préciser si l'engin doit circuler dans le lit) :
(Schéma si nécessaire)

Date début d'intervention :

Durée prévue des travaux :

Observations :

Pièces à fournir : un extrait de carte IGN au 1/25000^{ème} avec localisation des travaux doit obligatoirement être joint à la demande (accompagné, si nécessaire d'un plan cadastral, sauf si ces documents ont été précédemment communiqués).

Nota important :

- **Les travaux ne doivent pas commencer avant d'avoir reçu l'autorisation du service compétent.** Une visite sur place préalable pourra être effectuée par un agent assermenté.
- Pour accélérer l'instruction de la demande, le demandeur doit adresser une copie de la présente fiche renseignée à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, 6 avenue Denfert Rochereau, 89000 AUXERRE Fax 03-86-32-58-75. L'original de celle-ci est à retourner au Guichet Unique de l'eau (adresse ci-dessous), **un mois au minimum avant la date des travaux**. La demande sera ensuite transmise au(x) service(s) concerné(s). Dans le cas où les travaux relèveraient d'une DECLARATION ou d'une AUTORISATION (Loi sur l'eau du 3-01-1992), la durée sera allongée, selon la procédure requise.